

Séance Plénière du 1^{er} Avril 2016**Motion de soutien à la filière bois présentée par le Groupe Socialiste (motion n°3).**

Nous avons été interpellés par la Fédération Nationale du bois qui s'inquiète de la prise de position de certains parlementaires. Mme Nicole Durantou, sénatrice de l'Eure, a reproché au Ministre de l'Agriculture et de la Forêt les mesures adoptées afin de structurer et sauvegarder la filière bois française.

Depuis 2014, le Gouvernement en lien avec la filière bois a entrepris un long travail pour faire évoluer la réglementation sanitaire des grumes destinées à l'export. Tel est l'objet de l'instruction du Ministère de l'Agriculture datant du 28 décembre 2015 modifiant les conditions d'obtention d'un certificat phytosanitaire.

Le 18 mars 2016, le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre le 1^{er} avril de l'instruction sur les certificats phytosanitaires suite au délai de mise en œuvre souhaité par la profession.

Ainsi, le Conseil Régional de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

Vu l'exposé des motifs ;

Vu les principes identiques, à ceux proposés par le ministère de l'agriculture, adoptés par les pays européens voisins (Allemagne, Belgique,...) ;

Vu la capacité des entreprises sur le territoire à transformer les grumes ;

Vu que les mesures de régulation n'empêchent pas l'exportation des grumes ;

Vu la COP 21.

Demande que les mesures prises par le Gouvernement, sur la réglementation sanitaire pour les grumes destinées à l'export, soient appliquées dès le 1^{er} avril 2016 ;

Demande le renforcement du fond stratégique de la forêt et du bois pour accompagner les investissements de la plus grande Région forestière de France – financement du reboisement ;

Demande l'accompagnement des investissements dans le cadre de la modernisation de la filière bois de la première et de la deuxième transformation ;

Soutient la filière bois qui est une ressource importante pour l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.